

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2017

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Maryvonne PRUDHOMME, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jean-Frédéric OUVRY, Jacques DROUET, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Jean-Noël MOINE à Mme Frédérique de LIGNIÈRES, Mme Nicole BOILEAU à Mme Géraldine VINCENT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Mme Chloé BORYSKO à M. Vincent CALVO, M. Marc BRYNHOLE à M. Dominique DESSAGNES, Mme Agnès SOUILJAERT à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Marion CHERRIER à Mme Isabelle FIDALGO

Secrétaire de Séance : Mme Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Avant de commencer ce Conseil municipal, une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Henri Rivière.

Le procès-verbal de la séance de Conseil du 31 mars 2017 sera approuvé lors de la prochaine séance afin de compléter les interventions faites en séance.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Dotations de la Police Municipale

Vote : 22 voix pour et 7 voix contre (M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Manuela CHARTIER, M. Marc BRYNHOLE, M. Jacques DROUET, M. Thierry MONTALIEU, Mme Agnès SOUILJAERT, M. Dominique DESSAGNES) pour DOTER les agents de police municipale d'armes de catégorie B et D, conformément à l'article R511-12 du Code de la Sécurité Intérieure et AUTORISER Mme le Maire, en lien avec la gendarmerie, à compléter la convention communale de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat, par un volet «armement».

1.2 Création d'une réserve communale de sécurité civile

Vote favorable à l'unanimité pour CREER une réserve communale de sécurité civile chargée d'apporter son concours au Maire en matière notamment :

- d'information, de préparation et d'alerte de la population face aux risques encourus par la commune ;
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ;
- d'appui logistique et de rétablissements des activités.

Les missions seront précisées dans un règlement intérieur et par arrêté municipal.

2 - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'URBANISME

2.1 Compte Rendu annuel d'Activité à la Collectivité de la ZAC du Rothay

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER le compte-rendu annuel à la collectivité locale pour la ZAC du ROTHAY, présenté par la SNC ATARAXIA, pour l'année 2016, et les prévisions pour 2017.

2.2 Désaffectation du chemin du Gué du Roi en vue de sa cession

Point retiré de l'ordre du jour

2.3 Cession du chemin du Gué du Roi par la ville à M. Jacques Guyot et établissement d'une servitude de passage

Point retiré de l'ordre du jour

2.4 Acquisition de la propriété des conjoints DAUPHIN par l'EPFLI – définition des modalités de portage

Vote favorable à l'unanimité pour :

- CONFIRMER la volonté d'acquisition par l'EPFLI Foncier Cœur de France des biens immobiliers situés sur le territoire communal, cadastrés section AR n° 494 et n° 495, au prix de 139.100 € soit 130 000 € net vendeur + commission d'agence de 9 100 €,

- APPROUVER les modalités du portage foncier par l'EPFLI Foncier Cœur de France, d'une durée prévisionnelle de 4 ans, consistant au remboursement par annuités constantes,

- APPROUVER le principe de la mise à disposition des biens au profit de la Commune en cas de besoin,

- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de portage foncier à passer avec l'EPFLI Foncier Cœur de France, la convention de mise à disposition des biens à la Commune le cas échéant ainsi que tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.

3 - EDUCATION

3.1 Tarification des services enfance et de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportives

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER les grilles tarifaires des services enfance et de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportives à compter du 1^{er} septembre 2017.

TARIFS ENFANCE

	Restauration scolaire	Périscolaire matin	Périscolaire soir	ALSH 1/2 journée	ALSH Journée entière	Mini séjour
Taux d'Effort	0,40 %	0,25 %	0,35 %	0,90 %	1,30%	Forfait journalier fixe
Tarif plancher	1,10 €	0,60 €	1,10 €	2,20 €	2,70 €	18,00 €
1100 ≤ QF ≤ 1400	4,40 €	<i>Maintien en 2017 de 3 tranches de QF pour les tarifs plafonds pour pondérer l'augmentation du prix du repas. Le nombre de tranches sera réduit progressivement dans les années à venir, jusqu'à l'obtention d'un seul tarif plafond</i>				
1401 ≤ QF ≤ 2000	5,30 €					
Tarif plafond	7,00 €	3,00 €	4,30 €	10,50 €	14,50 €	
Repas PAI	1,10 €					
Tarif hors commune	7,00 €	4,00 €	6,00 €	14,50 €	20,50 €	39,50 €

TARIFS EMIS

	Activités Ecole Municipale d'Initiations Sportives		
	Demi-journée sans repas	Journée avec repas	Journée sans repas
Taux d'effort	0,50 %	Taux d'effort 1,50 %	Taux d'effort 1,10%
Tarif plancher	4,50 €	8,20 €	6,70 €
Tarif plafond	5,50 €	14,50 €	10,50 €
Hors commune	7,00 €	19,00 €	11,00 €

3.2 Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'éducation musicale dans les écoles – année scolaire 2016 / 2017

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental du Loiret, la subvention dans le cadre de l'éducation musicale dans les écoles pour l'année scolaire 2016 / 2017, ainsi qu'à signer tous les documents afférents à cette demande.

3.3 Règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER les modifications apportées au règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires afin qu'il entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2017.

3.4 Règlement intérieur de la Maison des jeunes La Courtille et « Pass Courtille »

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER les modifications apportées au règlement intérieur de la Maison des jeunes de la Courtille et DECIDER de transformer le « Pass Loisirs » en « Pass Courtille ». Ce Pass est destiné aux jeunes accueillis à la Courtille conformément au règlement intérieur. Il ouvre droit à l'accès à la maison des jeunes de la Courtille pendant une année (12 mois). Il comporte une entrée gratuite pour un spectacle de la saison culturelle et des tarifs réduits pour tous les autres spectacles. Son tarif est fixé à 10 € pour les jeunes fertésiens et à 15 € pour les jeunes hors commune.

4 - DIRECTION DES FINANCES et MARCHES PUBLICS

4.1 Groupement de commandes pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide

Vote favorable à l'unanimité pour :

- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes.

- AUTORISER Madame le Maire à lancer la consultation et signer le marché relatif à la fourniture et livraison de repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires

- DESIGNER Mme Stéphanie Hars, M. Stéphane Chouin, M. Thierry Montalieu en tant que membres titulaires et Mme Frédérique de Lignières, M. Dominique Thénault, M. Dominique Dessagnes en tant que membres suppléants pour représenter la ville de la Ferté Saint-Aubin au sein de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes.

4.2 - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire du Sénateur Monsieur Jean-Noël CARDOUX

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire concernant des travaux de remise en état sur l'avenue Lowendal suite aux inondations du mois de mai 2016.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Selon l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal du 25 juin 2014, les Conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du Conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la Commune.

Elles ne donnent pas lieu à des débats.

Questions orales posées par le groupe de l'opposition :

Questions de M. Dominique Dessagnes

* Projet de Maison de Santé:

Lors de la cérémonie de pose de la 1^{ère} pierre de la Maison de Santé, il a été mentionné le choix fait de ne pas solliciter la labellisation de l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour cet établissement.

Pourriez vous nous expliquer les raisons de ce choix et les avantages et inconvénients qu'il comporte?

Concernant cette même opération, pourriez-vous nous préciser le calendrier prévisionnel, la situation actuelle sur le nombre de praticiens prévu, et les obligations à venir pour la collectivité (en particulier dans le cas de locaux restés vacants)?

* Changement de format de la Fête de Printemps:

Lors de l'inauguration de la Fête de Printemps, nous avons appris que vous aviez décidé de changer le format de cet événement, en en confiant l'organisation au Comité des Fêtes, et en en modifiant la date.

- Pourriez-vous nous expliquer les raisons de ce désengagement de la collectivité et de ce positionnement à la date du 1er mai qui ne semble pas la plus favorable compte-tenu des nombreuses autres organisations voisines à cette même date?

-Pourriez-vous également nous expliquer pourquoi de tels changements se sont opérés sans que la Commission « Fêtes et Manifestations locales » n'ait été réunie?

Questions de M. Jean-Frédéric Ouvry

* Projet de Chemin de randonnée reliant l'étang des Aisses au chemin de Bois brûlé

Lors de la cession de terrain entre la propriétaire de la Devantière et les propriétaires du Golf de Sologne, les acheteurs s'étaient engagés devant témoins à rétrocéder une bande de terrain à la collectivité pour permettre la création d'un chemin communal. En contrepartie la commune renonçait à préempter l'espace réservé figurant aux PLU qui du fait de cette vente aurait morcelé la propriété du golf. Nous vous avons déjà alerté sur ce sujet lors de la vente du cinéma à ces mêmes propriétaires.

Pouvez-vous nous confirmer que vous avez renoncé à négocier avec les propriétaires du Golf cette cession de terrain permettant la création d'un chemin communal.

Questions de M. Thierry Montalieu

Alors que la question de la déviation est évoquée dans un certain nombre de réunions de quartier, pourriez-vous informer le conseil municipal sur l'état d'avancement de ce dossier :

- sur le fond, quelles sont les hypothèses retenues et éventuellement leurs coûts ?
- sur la forme, une consultation est annoncée pour l'automne, pouvez-vous nous en préciser les modalités ?

Les réponses sont données en séance du conseil municipal par Madame le Maire et les élus concernés par chaque point.

La Ferté St-Aubin, le 22 mai 2017

Le Maire,
Constance de Pélichy

